

La souveraineté européenne

par **Éric Maulin**

Professeur à l'université de Strasbourg, directeur de l'Institut des hautes études européennes, responsable du master d'études européennes et internationales, il est vice-président du Forum Carolus, de l'Association Paris-Berlin-Moscou et membre de la délégation alsacienne de la section française de l'Union pancarolingienne de France.

Le traité de Münster du 24 octobre 1648, second traité de Westphalie, rétablit la paix en Europe après la guerre de trente ans (1618-1648) et met en place un système dit « westphalien » basé sur la reconnaissance de la souveraineté des États. Cet ordre est-il en train d'être remis en cause ?



Dans un article paru dans la revue *Commentaire*, il y a quelques années, Robert Kagan abordait de front l'opposition de l'Europe et des États-Unis au sujet de la représentation du statut de leur puissance (1). Il constatait avec lucidité que les cinquante dernières années, l'Europe a adopté un point de vue nouveau sur le rôle de la puissance dans les relations internationales, sous l'influence de la spécificité supposée de son histoire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Rejetant les principes de la « Machtpolitik » des siècles de conquêtes qui ont fait sa grandeur, l'Europe a commencé à mettre l'accent sur la négociation, la diplomatie et les liens commerciaux, la préférence donnée au droit international sur l'usage de la force, au multilatéralisme sur l'unilatéralisme. Cette évolution du discours stratégique européen s'accompagnait d'un ardent désir d'en finir à jamais avec la souveraineté, la hiérarchie, l'identité, mais aussi la guerre, la peine de mort, l'autorité paternelle, la domination masculine... c'est-à-dire avec toutes les déclinaisons de l'unilatéralisme d'une civilisation qui renonçait par là à sa prétention à la supériorité, à l'impérialisme, à l'exemplarité ou à l'infailibilité.

Ce renoncement a été longtemps mûri. Dans la poussière et les décombres d'une Allemagne sans autre identité que la défaite et la honte, s'est forgée la terreuse pensée des vaincus de l'histoire : un attachement passionné aux droits fondamentaux et, comme on se méfiait tout de même de soi-même, la mise en place d'un dispositif interdisant d'y renoncer. La loyauté constitutionnelle est devenue le seul critère d'appartenance d'une nation qui a commencé par fêter la victoire de ses propres vainqueurs. L'orgueilleuse devise inscrite sur le fronton de l'Université de Fribourg-en-Brigau, « Dem ewigen Deuschtum » (À la germanité éternelle), faisait à présent officiellement honte aux Allemands.

Cet état d'esprit s'est progressivement propagé dans toute l'Europe occidentale.

Dans un discours sur l'avenir de l'Europe, prononcé à l'université Humboldt de Berlin le 12 mai 2000 – discours qui devait déterminer l'orientation prise par l'Europe – le ministre des Affaires étrangères allemand de l'époque, Joschka Fischer, déclarait rejeter à jamais le système né des traités de Westphalie en 1648, c'est-à-dire le système de la cohabitation des États souverains, avec son principe d'équilibre des puissances et ses ambitions hégémoniques des grands États. Il programmat ainsi la réalisation d'une Europe postmoderne, postnationale. Robert Kagan y a vu l'illustration de ce que « les Européens sont passés du monde anarchique décrit par Hobbes à celui souhaité par Kant, où règne la paix perpétuelle ». J. Fischer proposait en effet aux Européens non seulement de dépasser la souveraineté des États qui la composent en vue de réaliser une union plus parfaite, mais aussi de renoncer à la souveraineté pour l'Europe, autrement dit de renoncer à l'ambition de transposer le principe de la souveraineté nationale à l'échelle européenne en vue de permettre l'affirmation d'un peuple et d'une identité européenne dans un contexte de conflits civilisationnels. Il rejoignait ainsi les vues de Jürgen Habermas et de l'idéal cosmopolitique, le rêve d'une citoyenneté qui ne serait plus adossée ■■■



Le roi Janus, pour avoir accueilli Saturne, se vit récompenser par la capacité de conserver la mémoire du passé et de prévenir l'avenir, don que l'on représente par le double visage caractérisant la sagesse de la divinité romaine. Une image dont l'Europe pourrait s'inspirer ?

■ ■ ■ à la souveraineté de la communauté des citoyens, mais ouverte aux pérégrins, aux voyageurs, aux étrangers comme aux émigrés. Il proposait la réalisation d'une politique de l'amitié, au sens même que Derrida a essayé de donner à cette expression dans *Politiques de l'amitié*(2), une des plus profondes critiques de la distinction schmittienne de l'ami et de l'ennemi et du phallogocentrisme qu'elle présuppose(3).

Reste à savoir si cet idéal moral, né de l'évolution de la sensibilité égalitaire en Europe, est compatible avec le réalisme géopolitique que nous impose un monde dont nous ne maîtrisons pas les représentations.

La souveraineté est-elle une notion dépassée ? Peut-on penser l'avenir des relations internationales sans référence au concept qui structure la vie internationale depuis le XVI^e siècle ? À notre avis, la réponse est négative et l'urgence est bien plutôt d'essayer de penser ce que pourrait être une souveraineté européenne au moment même où la domination exercée par l'Occident depuis le XVII^e siècle est, dans les faits, remise en question par la montée en puissance de civilisations concurrentes ; mais une telle démarche suppose une révolution des mentalités inverse de celle accomplie en Europe depuis 1945.

DE LA SOUVERAINÉTÉ À SA DISSOLUTION

La souveraineté est une notion polysémique, revêtue d'un prestige qui a poussé à la multiplication de ses usages. On peut essayer d'en préciser les registres. Elle est d'abord une notion juridique, contemporaine de l'émergence de la monarchie absolue née d'un triple processus d'émancipation du souverain de la féodalité, des prétentions impériales et, enfin de l'autorité de l'Église. Juridiquement, elle est un concept double, un « Janus bifrons ». Elle signifie, en même temps, le principe de la suprématie de l'autorité à l'intérieur de l'État (aucune autorité concurrente ne peut résister au souverain qui prétend au monopole de la violence légale) et, d'autre

part, le principe d'indépendance dans l'ordre international (rien ne peut être imposé au souverain sans son consentement). Cette double dimension de la souveraineté, interne et internationale, en fait immédiatement ressortir une caractéristique fondamentale, sa dimension territoriale ou spatiale. La souveraineté est la qualité d'une puissance qui s'exerce sur un certain territoire. Le tracé de la frontière est sa condition d'existence, tout comme la distinction du citoyen et de l'étranger, du sien et de l'autre. Tout pouvoir souverain délimite d'abord l'étendue de sa juridiction.

Politiquement, elle est la qualité d'une puissance parvenue à une réelle autonomie et ne dépendant plus de tiers pour la réalisation d'un dessein. On parle en ce sens de souveraineté militaire, de souveraineté technologique ou de souveraineté alimentaire pour désigner l'autonomie, l'indépendance ou l'autosuffisance dans ces domaines.

Cependant, la souveraineté est aussi et surtout un principe de légitimité – et c'est là que réside sa valeur positive. Elle exprime la volonté d'un peuple ou d'une nation, c'est-à-dire des habitants légitimes d'un territoire. La souveraineté nationale est depuis le XIX^e siècle, depuis l'affirmation du principe des nationalités, l'expression historique de l'unité et de l'émancipation des peuples et de la conquête de leur liberté politique. Au despotisme asiatique comme à l'empire colonial, le principe de la souveraineté nationale a opposé l'idéal de la culture et de la liberté de sorte que c'est au nom de la souveraineté nationale que s'accomplissent toutes les grandes révolutions politiques émancipatrices. Pierre Manent relève très justement que « l'État-nation fut à l'Europe ce que la cité fut à la Grèce antique : ce qui produit l'unité, et donc le cadre de sens, de la vie produisant la chose commune » et il ajoute que « la cité et l'État-nation sont les deux formes politiques qui ont été capables de réaliser, du moins dans leur phase démocratique, l'union intime de la civilisation et de la liberté »(4).

Au début du XX^e siècle encore, l'Europe diffusait

les bienfaits de la Civilisation à travers la promotion de la nation et l'accession à la souveraineté. Cependant, à partir de cette période aussi, le principe de la souveraineté nationale a subi des critiques et commencé d'être connoté négativement.

Cette évolution commence après la Première Guerre mondiale avec les critiques de la souveraineté nationale. Par exemple dans son *Discours à la nation européenne* (5), Julien Benda stigmatise les nationalismes européens et prononce le mot d'ordre qui sera ensuite constamment suivi : « Rendons les nationalismes ridicules et odieux. » ; mais c'est surtout après la Seconde Guerre mondiale que la souveraineté nationale est tenue pour responsable des conflits monstrueux qui ont ensanglanté l'Europe. Elle fait alors l'objet de critiques radicales. Le mot d'ordre de Benda est repris par les pères fondateurs de l'Europe, à commencer par Jean Monnet qui fut l'inspirateur d'une politique constamment hostile au principe de la souveraineté, qu'il ne comprend plus que comme un principe de division, d'égoïsme national, de guerre et finalement de destruction, autrement dit l'expression du mal en politique. Jean Monnet prône l'idéal d'une Europe supranationale, mais sans destin politique, asservie aux seules lois de l'économie marchande(6). Il est vrai que cette politique a permis une paix durable en Europe, mais en réduisant les idéaux à la conquête du bien-être matériel, en réduisant les citoyens aux consommateurs, en réduisant politiquement l'Europe à la caricature d'une Suisse dilatée.

Si la souveraineté nationale, après 1945, reste encore valorisée quand elle sert à la politique de décolonisation et à l'émancipation des peuples opprimés par les Européens, pour ces mêmes Européens on ne propose plus que l'idéal cosmopolite d'une Europe postnationale qui semble arrivée au terme de son histoire. Le thème de la fin de l'histoire est, du reste, un motif typiquement européen.



Locarno, 1925. Les ministres des Affaires étrangères de la République de Weimar, Gustav Stresemann ; du Royaume Uni, Austen Chamberlain et de la France, Aristide Briand.

© DR

Aujourd'hui, la souveraineté est régulièrement présentée comme la principale cause de l'injustice politique dans le monde. Un auteur, Monique Chemillier-Gendreau, soutient que le monde est saturé de souveraineté et voit dans cette saturation la cause de tous nos malheurs, à commencer par la mauvaise efficacité du droit international (7).

Cette inversion de la valeur de la souveraineté collective, dans le monde européen, s'est accompagnée d'une mutation profonde des valeurs et du rapport de l'individu à sa communauté. La foi religieuse, le sens du sacrifice, la conscience de la hiérarchie ont progressivement laissé la place à la revendication de la souveraineté de l'individu. Elle a permis une relecture critique du passé, accompagnée le plus souvent d'une réinterprétation constructiviste des liens communautaires (8). Dans le même temps, elle a favorisé des conceptions formalistes de l'explication du lien social : le « patriotisme constitutionnel » chez Habermas, le « consensus par recoupement » chez John Rawls, la « morale minimale » chez Ruwen Ogien. Cette inversion des valeurs se nourrit de la dissolution de la conscience d'une appartenance commune et d'une indifférence croissante au destin de la communauté. Comme l'écrit Claude Lefort : « Le déperissement de la souveraineté de la nation conduit à imaginer un monde au sein duquel les frontières des États sont effacées et où s'impose le règne universel du marché – un monde qui ne constitue plus qu'un immense réseau d'interrelations entre les individus au profit du bien-être de tous » (9). Le monde qui vient, dans cette perspective, est celui qui se plaît à imaginer Jean-Claude Guillebaud, dans son dernier ouvrage notamment, *Le commencement d'un monde* (10), la naissance d'une culture mondiale et d'un métissage généralisé.

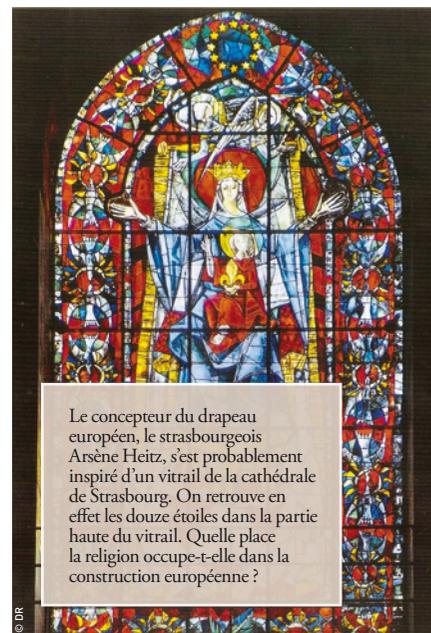
Il n'est pas étonnant, au regard de ce qui vient d'être rappelé, que les principales philosophies de l'Europe aient en commun d'être tournées vers le passé. Obsédées par les deux guerres mondiales et le déchaînement d'une violence démultipliée grâce à la technique, elles ne sont animées que de l'intention, louable mais insuffisante, d'éviter que ne se recréent en Europe les conditions d'un tel

conflit et de la velléité, c'est-à-dire de la volonté sans la puissance, d'exporter des valeurs anémiques. Elles manquent cependant de perspectives pour l'avenir et n'essaient pas de penser l'urgence des réformes nécessaires dans une Europe mise en péril par le soupçon qui pèse sur toutes les valeurs qui ont contribué à sa grandeur et lui ont permis d'assumer sa position d'exception.

LES CONDITIONS POUR PENSER LA REFOUNDATION D'UNE SOUVERAINÉTÉ EUROPÉENNE

À quelles conditions penser l'idée d'une souveraineté européenne ?

Considérons d'abord que, depuis la chute du Mur de Berlin et la dissolution de l'empire soviétique, le monde est entré dans une période accélérée de recomposition, structuré autour de quelques aires civilisationnelles majeures ; mais dans le même temps, au sein de l'aire occidentale, une fracture est apparue distinguant l'Amérique du Nord de la vieille Europe. L'Amérique s'est soustraite à l'influence intellectuelle de l'Europe à mesure que ses intellectuels, issus directement ou indirectement de l'immigration d'Europe centrale des années trente, ont quitté la scène du débat public. Ils ont été progressivement remplacés par des intellectuels issus des nombreuses minorités ethniques, n'éprouvant pas la même sympathie pour l'Europe que leurs prédécesseurs. Plus largement, les élites intellectuelles de l'Amérique ne vénèrent plus l'Europe comme le cœur de la civilisation et de la culture occidentales, dont l'enseignement n'est plus au fondement de la formation des élites. Une très lente mais très profonde faille culturelle semble séparer l'Amérique de l'Europe. Au début des années 1990, l'Europe a donné le sentiment de prendre en main son destin. Le traité de Maastricht, la création d'une Union européenne, la référence à une citoyenneté européenne, le renforcement du sentiment de l'union à travers des symboles communs, l'adoption d'une monnaie commune à la majorité des États membres de l'Union, la définition d'une politique européenne de sécurité et de défense, toutes ces évolutions ont donné le sentiment que l'Europe naissait à l'exercice de la puissance et que le géant économique devait progressivement revenir sur le devant de la scène politique internationale et disputer le leadership à l'Amérique. Cette voie impliquait une intégration politique poussée et la définition d'une politique étrangère commune. Elle impliquait au minimum que l'Europe se pense comme une fédération et accepte l'émergence d'un gouvernement fédéral, d'une armée fédérale, d'une police fédérale. Cette voie n'a cependant pu être explorée très longtemps parce que les élargissements successifs de l'Europe ont eu pour effet d'anéantir ces potentialités dans l'espace du traité sur l'Union européenne. Les États d'Europe centrale ont été associés à l'Union européenne avant même que le contenu politique de cette union ne



Le concepteur du drapeau européen, le strasbourgeois Arsène Heitz, s'est probablement inspiré d'un vitrail de la cathédrale de Strasbourg. On retrouve en effet les douze étoiles dans la partie haute du vitrail. Quelle place la religion occupe-t-elle dans la construction européenne ?

soit défini, de sorte qu'ils n'en sont pas seulement devenus les membres, mais de véritables membres fondateurs aptes à en discuter la nature ; or un nombre significatif de ces États, la Pologne et la République tchèque notamment, ne souhaitent qu'une Europe économique et préfèrent se tourner vers l'Amérique, pour entrer avec elle dans une sorte de grande solidarité occidentale dirigée d'abord contre l'inquiétant voisin russe.

Le premier préalable à la définition d'une politique de puissance de l'Europe implique un redéploiement de son projet politique autour de son cœur carolingien, de cet espace qui a représenté historiquement, avant même la naissance des États souverains, l'unité européenne (11). Il doit être accompagné d'un travail métapolitique sur notre mémoire, un réinvestissement de l'imagination européenne, d'une réinstitution imaginaire de l'Europe comme centre de civilisation. Le défi théorique est immense, car il suppose de pouvoir réfuter les interprétations constructivistes de la formation des sociétés européennes qui, sous couvert de dissoudre les représentations essentialistes de l'histoire, promeuvent, le plus souvent, des idéologies libéro-libertaires flattant la souveraineté individuelle (12). Il conviendrait pour cela de dépasser la fausse alternative des communautés fermées, reposant sur l'illusion essentialiste de leur identité, et des sociétés ouvertes, mais sans identité, reposant sur la libre volonté de cocontractants souverains, pour assumer d'abord le fait que cette souveraineté individuelle érigée en valeur suprême est précisément une possibilité européenne (inconnue hors de la sphère occidentale) dont l'excès même détruit l'Europe. Cette destruction s'appelle précisément l'Amérique, comme le comprenait bien Tocqueville, dans *La démocratie en Amérique*, lorsqu'il percevait dans le développement inéluctable de l'égalité des conditions le principe de la démocratie et de sa dissolution, le principe de l'anomie sociale individualiste (13). C'est en vertu de l'influence de ces conceptions constructivistes, dans les sciences sociales, qu'il est devenu difficile de soutenir, par exemple, que l'Europe devient étrangère à ■■■

Une très lente
mais très profonde
faille culturelle semble
séparer l'Amérique
de l'Europe.



Une inscription sur le côté Est du mur de Berlin rappelle que construction européenne et démocratie sont inséparables.

■ ■ ■ elle-même, qu'elle s'aliène ou se dissout sous nos yeux, sans paraître commettre cette faute en pensée qu'on appelle hypostase. Ce sont les conceptions constructivistes de l'Europe qui veulent nous démontrer que l'Europe est sans identité. Une affirmation politique de l'Europe n'est pourtant possible qu'en fonction d'une identité européenne.

Interroger l'identité de l'Europe, en retrouver les racines médiévales, est le préalable à toute réflexion sur l'émergence d'une souveraineté européenne. En remontant le cours du temps, il apparaît que l'Europe est véritablement née au Moyen Âge de sorte que « nous sommes européens avant d'être français, allemands ou tchèques »⁽¹⁴⁾.

Cette conscience historique doit être entretenue au moyen d'institutions représentatives. L'une des institutions les plus originales qui permettraient de restituer cette unité européenne dans la diversité de ses nations est la création, que proposait Valéry Giscard d'Estaing lors de la tenue de la Convention sur l'avenir de l'Europe, d'un « Congrès des peuples d'Europe », seul à même de donner à l'Union la légitimité suffisante devenir une véritable puissance. On sait que la Convention ne s'est pas montrée capable de proposer une telle institution, se repliant sur des positions timides dont, finalement, les peuples n'ont pas voulu. L'idée mérite pourtant d'être reprise, tant il est certain qu'il n'y aura pas de légitimité européenne et, donc, de puissance européenne sans *démocratie* européenne. Encore faut-il bien entendre cette notion.

La démocratie est fondamentalement distincte de l'État de droit, à laquelle on tente pourtant de la réduire par méfiance à l'égard du *demos*. Car tandis que l'État de droit vise exclusivement à la protection des libertés individuelles, la démocratie tente d'être l'expression d'une volonté collective. Mais l'aspiration à une démocratie européenne se heurte rapidement à l'idée qu'il n'existe pas, précisément, de peuple européen, c'est-à-dire de conscience politique d'un peuple européen. Il existe des Européens, des populations européennes, mais pas de peuple européen.

Cette objection nous fait prendre conscience de l'importance de la frontière. Si un peuple est l'ensemble des habitants légitimes d'un territoire, c'est de la délimitation des frontières de son territoire que procède l'affirmation de son identité. Quelles frontières circonscrivent

l'Europe et la distinguent de la non-Europe ? Il semble que la réponse à cette question, aujourd'hui comme hier, est posée aux marches de l'Europe, notamment par la Turquie⁽¹⁵⁾, mais aussi le Kosovo ou l'Albanie, dont la population est cependant européenne. C'est dire que la question de la frontière n'est pas une question exclusivement ni, même, essentiellement, de géographie physique. Elle est d'abord une question d'héritage, comme cela avait été très bien perçu à l'automne 2000, lors de la phase finale de la rédaction de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, lorsqu'il était fait référence, dans l'une des dernières versions du texte, à « l'héritage culturel, humaniste et religieux » de l'Union qui fondait ses valeurs politiques. Cet ajout suscita une réaction ahurissante du gouvernement français de l'époque qui indiqua qu'il ne pourrait souscrire à la Charte si ces mots étaient maintenus, car ils constituaient à ses yeux une atteinte au principe constitutionnel de la laïcité. Au nom d'une conception frontale de la séparation du temporel et du spirituel, du politique et du religieux, au nom de cette frontière républicaine qui sépare radicalement les deux mondes, le gouvernement français refusait la frontière civilisationnelle qui sépare l'Occident de l'Orient, la Chrétienté de l'Islam, la tradition des libertés européennes du despotisme asiatique. Il n'entendait plus la leçon d'Hérodote, dans son histoire des guerres médiques, contemplant sous l'éclat du grand midi les vestiges et les épaves de Salamine et méditant dans le silence assourdissant du défilé des Thermopyles sur la signification de l'hellénité, le fait « d'être unis par la langue et par le sang, les sanctuaires et les sacrifices (...) par nos mœurs qui sont les mêmes »⁽¹⁶⁾.

De cette mémoire, nous savons que beaucoup d'Européens ne veulent plus, non seulement parce qu'ils l'ont perdue ou n'ont pas établi de liens avec elle, mais aussi parce qu'elle est associée, de manière plus ou moins diffuse, mais toujours scandaleuse, aux horreurs du totalitarisme. La querelle des historiens allemands s'est étendue à toute l'histoire européenne de sorte que la question n'est plus seulement, aujourd'hui, s'il est possible de penser la grandeur de l'Allemagne sans se faire complice du nazisme, mais s'il est possible de penser la grandeur de l'Europe sans se faire complice du colonialisme et de l'impérialisme. Les revendications des peuples opprimés et la confusion qu'engendrent les demandes de réparation qu'ils adressent aux descendants des colonisateurs ou des esclavagistes laissent peu de place à une valorisation du passé et de la grandeur de l'Europe. La leçon de Sartre a porté ses fruits, lui qui écrivait, dans la préface au livre de Franz Fanon, *Les damnés de la terre* : « Abattre un Européen c'est faire d'une pierre deux coups, supprimer en même temps un oppresseur et un opprimé : restent un homme mort et un homme libre. » Si, pourtant, dans l'inquiétant monde qui vient, nous ne trouvons pas la ressource pour dépasser cette langueur et cette haine de soi qui semble caractériser la pensée européenne depuis 1945, c'est nous-mêmes qui risquons de nous retrouver les damnés de la terre, mais cette fois sans conscience compatissante pour prendre notre défense.

■ ÉRIC MAULIN

(1) L'article de Robert Kagan est paru initialement dans le n° 113 de *Policy Review*. Il a été repris dans le n° 99 de *Commentaire* et dans *Le Monde* des 27 et 28 juillet 2002. Voir aussi *La puissance et la faiblesse. Les États-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial*, Plon, 2003.

(2) Jacques Derrida, *Politiques de l'amitié*, éd. Galilée, 1994.

(3) Dans la pensée de Schmitt, écrit Derrida, « il n'y a pas femme qui vive (...) Des hommes, des hommes, des hommes, depuis des siècles de guerre, et des costumes, des chapeaux, des uniformes, des soutanes, et des guerriers, des colonels, des généraux, des partisans, des stratèges, et des politiques, des professeurs, des théoriciens du politique, des théologiens. Vous cherchiez en vain une figure de femme, une silhouette féminine, et la moindre allusion à la différence sexuelle ». *Op. cit.*, p. 179. Ce n'est pas un hasard, bien sûr, si l'une des premières politiques sociales européennes consiste à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes. On ne peut que relier cet idéal paritaire avec le renoncement à la notion masculine de souveraineté et à une féminisation du politique.

(4) Pierre Manent, *La raison des nations*, éd. Gallimard, Paris, 2006, p. 46.

(5) Julien Benda, *Discours à la nation européenne*, Paris, 1933, réimpression en Folio-Gallimard.

(6) La lecture des mémoires de Jean Monnet et, plus encore, pour en systématiser l'expression théorique, de l'ouvrage fondateur d'Éric Roussel, *Jean Monnet*, éd. Fayard, Paris, 1995, sont particulièrement importants pour comprendre la philosophie d'un acteur majeur de la construction européenne qui n'a laissé cependant aucun écrit théorique. Esprit atypique, échappant aux cadres de la formation habituelle des élites européennes, Jean Monnet n'attachait pas, semble-t-il, une grande importance à l'expression théorique de ses idées. Il était essentiellement un praticien, un pragmatique, ce qui ne veut pas dire, bien entendu, qu'il n'avait pas de philosophie, mais plutôt que celle-ci restait inexprimée et, probablement, impensée.

(7) Monique Chemillier-Gendreau, *Souveraineté et humanité*, éd. La Découverte, Paris, 1995 ; *Qui a peur du XXI^e siècle ? Le nouveau système international*, éd. La Découverte, Paris, 2006.

(8) Notamment de la nation, comprise comme une construction idéologique. Voir, notamment, Benedict Anderson, *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, traduction française, La Découverte, 2006 ; Ernest Gellner, *Nations et nationalismes*, traduction française, Payot, 1989.

(9) Claude Lefort, *Essais sur le politique : XIX^e et XX^e siècles*, coll. Points, éd. du Seuil.

(10) Jean-Claude Guillebaud, *Le commencement d'un monde : Vers une modernité métrique*, éd. du Seuil, 2008.

(11) C. Bruhl, *Naissance de deux peuples*, éd. Fayard, Paris, 1995.

(12) On songe ici, naturellement, à l'ouvrage fondateur de Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, éd. du Seuil, Paris, 1975, mais aussi, dans un autre genre, aux analyses de Benedict Anderson, Ernst Gellner, Jürgen Habermas sur la nation comme construction imaginaire, construction historique, ou construction idéologique.

(13) « C'est dans l'Ouest qu'on peut observer la démocratie parvenue à sa dernière limite », écrit Tocqueville au chapitre III de la première partie de *La démocratie en Amérique I*. « Dans ces États, improvisés en quelque sorte par la fortune, les habitants sont arrivés d'hier sur le sol qu'ils occupent. Ils se connaissent à peine les uns les autres, et chacun ignore l'histoire de son plus proche voisin. Dans cette partie du continent américain, la population échappe donc non seulement à l'influence des grands noms et des grandes richesses, mais à cette naturelle aristocratie qui découle des lumières et de la vertu. Nul n'y exerce ce respectable pouvoir que les hommes accordent au souvenir d'une vie entière occupée à faire le bien sous leurs yeux. Les nouveaux États de l'Ouest ont déjà des habitants ; la société n'y existe point encore. »

(14) Hubert Haenel, François Sicard, *Enraciner l'Europe*, éd. du Seuil, Paris, 2003, p. 13. « Quiconque parcourt l'Europe des deux côtés de l'ancien rideau de fer peut voir partout les traces de ce qui nous unit depuis des siècles. Nous avons un héritage commun et qui nous est propre ; il s'agit de savoir ce que nous allons faire de l'ensemble de cet héritage. » La thèse de la naissance de l'Europe au Moyen Âge est défendue, avec talent, par Jacques Le Goff dans *L'Europe est-elle née au Moyen Âge ?*, Seuil, 2003.

(15) À ce sujet, on se reportera au brillant essai d'Annie Laurent, *L'Europe, malade de la Turquie*, éd. François-Xavier de Guibert, 2005, qui rappelle très opportunément que si la Turquie fut bien en Europe, fait sur lequel on insiste si souvent, c'est en tant que puissance étrangère et coloniale et non comme pays européen. La nuance est capitale. Au-delà des critères idéologiques de Copenhague (démocratie, respect des droits de l'Homme), le présent essai examine les critères réels, c'est-à-dire géographiques, historiques, culturels et religieux, qui permettent d'affirmer que la Turquie n'est pas européenne et que son avenir ne peut donc pas être en Europe. Sa véritable vocation est asiatique : elle regarde les nations turcophones qui s'étendent à l'Est jusqu'en Chine.

(16) Hérodote, *Histoires*, VIII, 144 (éd. de la Pléiade, p. 602). Hérodote poursuit : « Sachez donc, si par hasard vous ne le savez pas encore, qu'aussi longtemps qu'il y aura sur Terre un Athénien, nous ne pactiserons pas avec Xerxès. »